#### AR PREFECTURE

082-218201127-20210527-CM20210527\_38-DE Regu le 31/05/2021



## Manifestation « Moissac : Fruits et Saveurs » : 50ème anniversaire de l'AOP Chasselas de Moissac et Journées du Patrimoine Convention de partenariat financier

Entre les soussignés :
Monsieur Romain LOPEZ, Maire de Moissac, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
D'une part,
Et
M, agissant au nom et pour le compte de
D'autre part.
Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### Article 1er : Objet de la manifestation

La Commune de Moissac, en collaboration avec différents partenaires, s'engage à organiser les 17, 18 et 19 septembre 2021, une grande manifestation à Moissac :

## Manifestation « Moissac : Fruits et Saveurs » 50ème anniversaire de l'AOP Chasselas de Moissac et Journées du Patrimoine

Cette édition s'articulera autour des thèmes suivants :

- La cuisine autour des fruits
- La sensibilisation du grand public à la consommation de productions locales
- La transversalité de la filière professionnelle

# AR PREFECTURE 082-218201127-20210527-CM20210527\_38-DE Regu le 31/05/2021

Ce programme trouve naturellement sa place puisque Moissac est réputée pour être la capitale des fruits de Midi-Pyrénées.

Cette manifestation 2021 se déroulera sur le site de l'Uvarium et sera à la fois un rendez-vous convivial et coloré pour le grand public et une magnifique vitrine économique dont l'ambition est de promouvoir les richesses et notre terroir, l'importance de la production fruitière, la qualité des productions, le savoir-faire des exploitants auprès des professionnels et des clients de la filière fruits et légumes.

### Article 2 : Obligations de la Mairie de Moissac

La Mairie de Moissac s'engage, selon les options choisies par le partenaire, à :

- Citer le partenaire dans les différents supports de communication,
- Mettre à disposition une surface d'exposition

Article 3 : Obligations du partenaire
Au titre de partenariat financier, M.
représentant
S'engage à :  - Verser à la Commune de Moissac une participation financière d'un montant de :€.  La mise en paiement se fera au mois de septembre 2021.
Fait à Moissac, le

Romain LOPEZ,

Maire de Moissac